



Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Distr.
Limitée

UNEP/AMCEN/12/9

12 juin 2008

Français

Original : Anglais

Conférence ministérielle africaine sur l'environnement

Douzième session

Johannesburg, 10-12 juin 2008

Rapport de la réunion ministérielle tenue du 10 au 12 juin 2008

Introduction

1. La réunion ministérielle de la douzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE) s'est tenue à Johannesburg du 10 au 12 juin 2008.
2. Ont participé à la réunion des ministres des Etats membres de la CMAE et des représentants d'organisations africaines régionales et sous-régionales, d'organismes des Nations Unies, de secrétariats de diverses conventions sur l'environnement, et d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales. On trouvera la liste des participants dans le document UNEP/AMCEN/EMG/12/INF/6.

I. Ouverture de la réunion ministérielle de la douzième session

A. Déclarations d'ouverture

3. La réunion ministérielle a été ouverte officiellement par M. André Okombi Salissa, Ministre congolais du tourisme et de l'environnement et Président de la CMAE, le mardi 10 juin 2008 à 15 h 45.
4. Des déclarations d'ouverture ont été également prononcées par M. Marthinus van Schalkwyk, Ministre sud-africain de l'environnement et du tourisme, M. Babagana Ahmadu, Directeur du Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la Commission de l'Union africaine et M. Achim Steiner, Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies et Directeur exécutif du Programme des Nations pour l'environnement (PNUE).
5. Dans sa déclaration liminaire, M. van Schalkwyk a énuméré les défis auxquels l'humanité se trouvait actuellement confrontée par suite de l'accroissement démographique et de l'augmentation de la demande d'eau, d'énergie et d'aliments qui en était le corollaire. Il a engagé l'Afrique à jouer un rôle de premier plan dans le débat sur la gouvernance internationale de l'environnement et à veiller à ce que les préoccupations et les intérêts du continent soient à l'avant-scène de la réforme du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement. Il a suggéré, premièrement, qu'un poste de responsable scientifique soit créé au sein du PNUE pour être la voix faisant autorité en matière d'environnement; deuxièmement, que des efforts sérieux appuyés par des ressources adéquates soient déployés pour mettre en œuvre le Plan stratégique de Bali pour l'appui technologique et le renforcement des capacités; et, troisièmement, que le PNUE soit mandaté pour procéder à un audit du financement d'activités liées à l'environnement au sein du système des Nations Unies.

6. Rappelant que la feuille de route pour la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques prévue à Copenhague en 2009, avait été adoptée lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques tenue à Bali en 2007, il a déclaré que les ministres de la CMAE devraient se mettre d'accord sur une feuille de route africaine en vue des prochaines négociations sur les changements climatiques pour démontrer que l'Afrique était bien préparée et unie, attendu que ce continent était particulièrement vulnérable face aux changements climatiques en raison de stress multiples et d'une faible capacité d'adaptation. Pour conclure, il a préconisé la mise en place d'un cadre plus performant qui assurerait plus efficacement le renforcement des capacités, le transfert de technologie et le financement.

7. Intervenant ensuite, M. Ahmadu a remercié le Gouvernement et le peuple sud-africains d'avoir accueilli la session et il a exprimé au PNUE la reconnaissance de la Commission pour le soutien indéfectible qu'il apportait à la CMAE et le rôle irremplaçable qu'il jouait dans l'élaboration du programme environnemental du continent africain. Il a également transmis les salutations de M. Jean Ping, nouveau Président de la Commission. Rappelant l'intégration probable de la CMAE dans la structure de l'Union africaine en tant que Comité technique spécialisé, il a réitéré l'engagement de la Commission de travailler avec le PNUE et d'autres partenaires pour assurer la mise en œuvre réussie des programmes de la CMAE. Les liens entre la Commission et le PNUE s'étaient vus renforcés par la création, à Addis-Abeba, du Bureau de liaison du PNUE avec l'Union africaine.

8. L'intervenant a ensuite décrit certains des nouveaux programmes élaborés par la Commission et ses partenaires, notamment le programme d'information climatique pour le développement de l'Afrique (ClimDevAfrica), qui améliorerait l'utilisation de l'information sur le climat aux fins du développement en Afrique tout en facilitant l'adaptation aux changements climatiques; le projet de surveillance de l'environnement pour le développement durable en Afrique (AMESD), qui utiliserait des technologies par satellite pour suivre les modifications environnementales afin d'aider à l'élaboration des politiques; la Grande Muraille verte pour le Sahara et le Sahel, qui contribuerait à empêcher la dégradation des sols du Sahel et du Sahara; ainsi que le programme de réduction des risques de catastrophes. Il a transmis l'appui de la Commission à la célébration annuelle de la Journée africaine de l'environnement et a conclu en évoquant la hausse spectaculaire des cours mondiaux des denrées alimentaires, qui avait grandement nui à l'Afrique et qui nécessitait une intervention internationale ferme et coordonnée.

9. Intervenant ensuite, M. Steiner a constaté que l'attention de la communauté internationale était souvent tournée vers les problèmes économiques et environnementaux affectant l'Asie, tandis qu'une attention nettement moindre était accordée à la population africaine de près d'un milliard d'habitants. L'une des raisons de cet état de fait était peut-être la difficulté de l'Afrique à s'exprimer d'une seule voix sur un continent composé de pays très divers; à cet égard, la CMAE était appelée à jouer un rôle crucial. L'idée que l'on se faisait de l'Afrique, à savoir une région de vastes espaces inexplorés n'était plus guère valide, puisqu'une pression croissante s'exerçait sur les ressources de ce continent où de vastes superficies de terres étaient dégradées et où les pénuries d'eau et d'aliments empiraient. Dans un monde en crise, les choix exercés en matière de développement n'étaient guère propices au bien-être à long terme des populations africaines; ils étaient davantage orientés vers la réalisation de bénéfices économiques à court terme. Les informations disponibles étaient suffisantes pour que l'on puisse remettre en question ce modèle de développement. A cet égard, le lancement de la publication phare *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation*, représentait un nouveau moyen de démontrer l'impact cumulatif de ces choix de développement sur le continent africain.

10. Face au préjugé répandu selon lequel l'environnement était secondaire par rapport au développement, il a invité les personnes présentes à ne jamais manquer l'occasion de réfuter ce mythe, et en particulier sa contradiction inhérente, à savoir qu'alors même que les ressources environnementales sous-tendaient les stratégies de développement économique, la protection de l'environnement était souvent perçue comme une contrainte au développement. En préparation de la Conférence sur le climat prévue à Copenhague en décembre 2009, il était crucial que l'Afrique articule un ordre du jour convaincant et bien étayé sur les changements climatiques, de manière à tirer parti d'instruments tels que le Mécanisme pour un développement propre. La diversité biologique présentait un défi analogue, puisque l'accès aux ressources génétiques et le partage de leurs avantages représentaient l'un des trois piliers de la Convention sur la diversité biologique. Enfin, M. Steiner a réaffirmé la détermination du PNUE à travailler avec la CMAE, et par son entremise, dans ses efforts pour donner à l'Afrique une voix plus audible dans l'élaboration des politiques internationales.

11. Dans sa déclaration d'ouverture, M. Salissa a fait observer que la douzième session de la CMAE s'ouvrirait sur une toile de fond de tensions internationales, résultant de divers phénomènes naturels à l'origine de ravages sur l'ensemble de la planète. Pendant la période allant de juin 2006 à mai 2008, la CMAE avait travaillé sans relâche pour faire face aux menaces confrontant l'Afrique en

particulier. Remerciant les diverses institutions partenaires pour leur appui, il a cité des exemples de progrès accomplis durant cette période, tels que l'élaboration de plans d'action sous-régionaux pour l'environnement et la publication de l'ouvrage *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation*. Il a déploré, toutefois, l'absence d'une institution dirigeante pour entreprendre des travaux sur les espèces exotiques envahissantes.

12. La douzième session de la CMAE avait pour but de fournir aux ministres un cadre qui leur permettrait d'examiner les travaux déjà accomplis dans la mise en œuvre de l'Initiative environnementale du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), et donc d'améliorer l'exécution. La réunion ministérielle donnerait aux participants l'occasion d'engager un dialogue politique sur les changements climatiques et le Plan d'action de Bali; le financement des programmes et projets d'adaptation et des programmes et projets environnementaux; la gouvernance internationale de l'environnement; et la réforme en cours au sein du système des Nations Unies. Les conclusions de ce débat seraient soumises à l'Union africaine, pour son prochain sommet. L'intervenant a ensuite énuméré les problèmes auxquels l'Afrique se trouvait confrontée, à savoir la dégradation des sols, l'appauvrissement de la diversité biologique et le déboisement; il y avait beaucoup à faire si l'on voulait éviter d'atteindre un point de non-retour social et biophysique. Pour conclure, il a préconisé une éducation en matière d'environnement à tous les niveaux, ajoutant qu'il était possible à l'Afrique de réaliser son rêve, mais que pour cela, il fallait s'atteler à la tâche.

B. Lancement de la publication *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation*

13. La publication *Afrique : Atlas d'un environnement en mutation* a été lancée officiellement par le Président de la CMAE, qui a demandé à tous les ministres réunis de promouvoir activement l'atlas dans leurs pays respectifs afin de sensibiliser la population aux problèmes posés par les changements climatiques.

II. Questions d'organisation

A. Election du Bureau

14. Les pays ci-après ont été élus pour constituer le Bureau de la CMAE pour la période 2008 à 2009 :

Sous-région	Pays	Poste
Afrique centrale	Gabon	Vice-président
Afrique orientale	Erythrée	Vice-président
Afrique du Nord	Jamahiriya arabe libyenne	Vice-président
Afrique australe	Afrique du Sud	Président
Afrique occidentale	Burkina Faso	Rapporteur

15. Prenant ses fonctions de Président, M. van Schalkwyk a félicité les membres sortants du Bureau pour leurs travaux et le Président sortant pour sa direction diligente. Il a souligné que la CMAE avait un rôle crucial à jouer pour harmoniser les programmes et les initiatives à l'échelle du continent africain, en particulier ceux et celles qui concernaient les changements climatiques. S'inquiétant de la politique « diviser pour régner » suivie par les pays développés face aux changements climatiques, il a souligné que l'Afrique devait se doter de positions communes sur les changements climatiques pour lutter contre cette tactique de la dissension, ajoutant que l'Afrique du Sud était résolue à déployer tous ses efforts pour que la CMAE atteigne ses objectifs.

B. Adoption de l'ordre du jour

16. Les ministres ont adopté l'ordre du jour ci-après sur la base de l'ordre du jour provisoire préparé par le secrétariat (UNEP/AMCEN/12/1) :

1. Ouverture de la réunion.
2. Questions d'organisation :
 - a) Election du Bureau;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.

3. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts.
4. Dialogue ministériel sur les politiques.
5. Examen des questions concernant la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement :
 - a) Modifications des statuts de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement;
 - b) Etat du Fonds général d'affectation spéciale pour la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
6. Etudes de cas par pays et sous-région.
7. Examen de certaines questions relatives à la seizième session de la Commission du développement durable.
8. Lieu de la treizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement.
9. Adoption du rapport de la réunion ministérielle.
10. Questions diverses.
11. Clôture de la réunion.

C. Organisation des travaux

17. Le Président de la CMAE a présenté le projet de programme de travail et la liste des documents dont a été saisie la réunion ministérielle figurant aux annexes I et II de l'ordre du jour provisoire annoté (UNEP/AMCEN/12/1/Add.1).

III. Examen du rapport de la réunion du Groupe d'experts

18. Le Président de la réunion du Groupe d'experts tenue du 7 au 9 juin 2008 a présenté le rapport de la réunion (UNEP/AMCEN/EGM/12/3) en appelant l'attention sur les points saillants des délibérations du Groupe; il a présenté le projet de déclaration et les projets de décision préparés par les experts et soumis aux ministres pour examen et adoption éventuelle. En outre, les experts avaient examiné le programme de travail de la CMAE et y avaient apporté des modifications. Ce programme de travail modifié serait distribué par le secrétariat en temps utile.

19. A l'issue de discussions, au cours desquelles plusieurs ministres ont proposé des modifications au texte des décisions et de la déclaration, les ministres ont adopté, telles que modifiées verbalement, la Déclaration de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement au service du développement durable de Johannesburg et les décisions figurant respectivement aux annexes I et II du présent rapport.

IV. Dialogue ministériel sur les politiques : résumé du Président

A. Introduction

20. Les dialogues sur les politiques ont été présentés par Mme Juliette Biao-Koudenoukpo, Ministre béninoise de l'environnement, Mme Halima Tayo Alao, Ministre nigériane de l'environnement, du logement et du développement urbain et M. Momodou Cham, Ministre d'Etat gambien chargé des forêts et de l'environnement.

21. Au début de leurs interventions sur les politiques, les présidents respectifs ont exprimé leurs condoléances aux Gouvernements et aux peuples kenyans et soudanais à la suite des accidents d'avion qui avaient tragiquement frappé ces pays la veille, sentiments auxquels ont fait écho les ministres dans leurs déclarations au cours du dialogue.

22. Durant leur dialogue, les ministres ont débattu de questions regroupées autour des trois thèmes ci-après : « Feuille de route de l'Afrique pour le climat : de Johannesburg à Copenhague », « Financement de la mise en œuvre du NEPAD », et « Perspective africaine d'une gouvernance internationale de l'environnement ».

B. Dialogue

1. Feuille de route de l'Afrique pour le climat : de Johannesburg à Copenhague

23. Dans leurs déclarations, de nombreux représentants ont souligné l'importance que revêtaient la décision et les conclusions issues de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques¹ tenue à Bali (Indonésie) en décembre 2007, en particulier le Plan d'action de Bali qui fixait l'année 2009 comme date butoir des négociations sur le renforcement du régime climatique pour l'après 2012. Des représentants ont également relevé que l'Afrique partageait une perspective commune sur l'adaptation et l'atténuation, sous-tendue par des politiques et des approches de développement durables qui étaient favorisées par l'octroi d'un financement, le transfert de technologie et le renforcement des capacités. Il a été convenu que l'Afrique devait parler d'une seule voix pour promouvoir les intérêts du continent dans les négociations sur le régime climatique pour l'après 2012.

24. Etant donné qu'il fallait mener des négociations serrées pour aboutir à des résultats d'ici la fin de 2009, les représentants ont souligné que l'Afrique devait définir les messages politiques clés à apporter au débat mondial et au processus de négociation, aussi bien s'agissant des engagements de la communauté internationale à son égard que des actions à entreprendre par les pays africains. Le Plan d'action de Bali donnait à l'Afrique l'occasion de dégager un consensus sur les questions complexes des changements climatiques et du développement durable, dans l'intérêt du continent. De nombreux représentants ont souligné la nécessité pour l'Afrique de s'accorder sur les moyens de renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto après Copenhague, en se fondant sur les principes reconnus de l'équité et des responsabilités communes, mais différenciées, ainsi que des capacités respectives.

25. Pour élaborer une position africaine commune faisant partie intégrante de la Feuille de route africaine pour Copenhague, les représentants ont proposé que le Groupe d'experts africains de haut niveau sur les changements climatiques comprenne des hauts fonctionnaires et des correspondants africains pour la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, travaillant en collaboration avec le PNUE, le NEPAD et la Commission de l'Union africaine et ayant pour mandat d'élaborer un projet de position commune, y compris un plan d'action, pour dégager un consensus dans la région et appuyer une approche ciblée et coordonnée dans le cadre des négociations sur les changements climatiques. La CMAE avait décidé d'établir un programme de travail assorti de repères pour l'élaboration de la position commune et son Président était chargé de piloter l'exécution de la Feuille de route africaine.

26. Les représentants se sont également félicités de l'offre de l'Algérie d'accueillir la première réunion du groupe d'experts de haut niveau de la CMAE envisagé, en vue de préparer la réunion ministérielle africaine sur les changements climatiques prévue à Alger en octobre 2008 et de favoriser l'adoption d'une position commune définitive lors de la session extraordinaire de la Conférence ministérielle prévue en juin et juillet 2009, en marge du treizième Sommet de l'Union africaine. Ils ont en outre applaudi la décision prise par la Conférence des Ministres de l'économie et des finances de l'Union africaine et la Conférence des Ministres des finances, de la planification et du développement économique de la Commission économique pour l'Afrique de l'ONU (CEA), lors de leur réunion annuelle conjointe, de créer un centre africain de politique climatique à la CEA, qui pourrait appuyer l'établissement d'un consensus à l'échelle continentale. D'autres représentants ont indiqué que le PNUE, la Commission de l'Union africaine et le secrétariat du NEPAD étaient bien placés pour fournir une assistance dans ce domaine.

27. Parmi les propositions spécifiques formulées durant le dialogue sur les politiques, les représentants ont esquissé les éléments ci-après pour l'élaboration d'une position commune :

a) L'Afrique avait convenu de proposer une perspective commune étayée par des preuves scientifiques et un large consensus politique. Cette perspective commune reposerait sur plusieurs éléments clés : le futur régime sur les changements climatiques devrait tenir compte des priorités de l'Afrique en matière de développement durable, de réduction de la pauvreté et de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement; un plus grand appui devrait être fourni dans le cadre de ce régime pour le renforcement des capacités, l'octroi d'un financement, de même que le développement et le transfert de technologie pour l'adaptation et l'atténuation en Afrique; ainsi que la stabilisation des émissions dans l'atmosphère;

¹ Le Sommet des Nations Unies sur les changements climatiques tenu à Bali (Indonésie) englobait la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la troisième réunion des Parties au Protocole de Kyoto.

b) Quant à la nécessité de maintenir les concentrations atmosphériques mondiales des gaz à effet de serre à un niveau contrôlable, il conviendrait que l'Afrique bataille pour que l'accord sur le futur régime de réduction des émissions mondiales soit assorti d'objectifs imposant à tous les pays développés de réduire leurs émissions, d'ici à 2020 de 25 % à 40 % pour les ramener en deçà des niveaux de 1990, et, d'ici à 2050, de 80 % à 95 % pour atteindre l'objectif de 450 parties par million d'équivalent de rejets de dioxyde de carbone dans l'atmosphère. Les pays développés montrant ainsi l'exemple, les pays en développement pourraient réduire considérablement leurs émissions de référence de façon mesurable, communicable et vérifiable, grâce à l'appui financier, au transfert de technologie et au renforcement des capacités que leur assureraient les pays développés;

c) Une priorité accrue devrait être accordée à l'adaptation en Afrique, de manière à assurer un équilibre avec l'atténuation dans le programme des négociations internationales. Le futur régime devrait mettre l'accent sur la technologie, le financement et le renforcement des capacités pour aider les pays en développement en matière d'adaptation. L'adoption et le développement plus poussé de connaissances autochtones sur le développement durable et la gestion des ressources naturelles en Afrique étaient essentiels au succès des programmes d'adaptation en Afrique;

d) Des ressources financières beaucoup plus importantes pour l'adaptation, qui soient nouvelles et additionnelles et ne soient pas allouées au titre de l'aide au développement au détriment de l'éradication de la pauvreté et d'autres priorités de développement, devraient être acheminées dans le cadre du Fonds pour l'adaptation institué par le Protocole de Kyoto. Les représentants se sont inquiétés de ce que certains fonds actuels pour le climat finançaient pour beaucoup l'atténuation et ils ont souligné que l'Afrique devait s'assurer de la disponibilité de fonds pour le financement de projets d'adaptation concrets;

e) L'importance d'une architecture financière cohérente pour la lutte contre les changements climatiques, s'appuyant sur des principes définis d'un commun accord et dotée d'un système de gouvernance équitable, a été soulignée. S'agissant de l'accès aux fonds internationaux pour le climat, les représentants ont demandé la simplification des procédures et la suppression des conditionnalités. Ils ont aussi souligné l'importance des flux d'investissement axés sur le climat et le fait que l'Afrique devait tirer parti des opportunités qui s'offraient dans le cadre des négociations actuelles pour agir immédiatement et créer des conditions propices à une transitions rapide des pays africains d'économies à fortes émissions de carbone vers des économies et des sociétés à faibles émissions de carbone. L'Afrique devait se positionner pour être compétitive au niveau international dans l'économie mondiale à faibles émissions de carbone, qui prenait naissance, et s'atteler à façonner le régime sur les changements climatiques de manière à asseoir ses propres avantages compétitifs et à réaliser ses objectifs de développement économique et de développement durable tout en assurant une croissance à faibles émissions de carbone;

f) Les représentants accordaient de l'importance au marché du carbone et notamment au Mécanisme pour un développement propre. La participation de tous les pays développés à la réalisation de réductions véritables et ambitieuses des émissions dans un cadre multilatéral et juridiquement contraignant était essentielle pour favoriser le marché du carbone. Ce marché pouvait fournir des mesures d'incitation pour les technologies commerciales disponibles, mais leur financement devait être complété par des flux financiers du secteur privé et une hausse massive de l'investissement public;

g) On a noté qu'il importait de corriger la répartition inégale des projets relevant du Mécanisme pour un développement propre au niveau international et de rationaliser les cadres et mécanismes de financement et d'investissement. Les représentants ont insisté sur la nécessité d'assouplir les règles du Mécanisme pour permettre aux gouvernements africains de tirer parti des fonds générés par le marché du carbone en faveur du développement durable et du transfert de technologies respectueuses du climat vers l'Afrique. De nombreux représentants ont souscrit aux efforts des pays africains pour augmenter le nombre de projets du Mécanisme pour un développement propre en Afrique, tandis que plusieurs ont souligné la nécessité du renforcement des capacités institutionnelles et de la sensibilisation ainsi que d'une plus grande implication du secteur privé dans les échanges des droits d'émissions de carbone;

h) La croissance nationale et la réduction de la pauvreté restaient des priorités absolues et pouvaient être appuyées par la hausse des investissements et des incitations en faveur des innovations technologiques, y compris des mesures incitatives visant à favoriser les technologies nationales. Des représentants ont aussi préconisé l'accès direct aux fonds et la création de mécanismes pour le développement, le transfert et l'utilisation de technologies d'adaptation et d'atténuation;

i) Des représentants ont souligné la nécessité de se préparer au niveau régional pour la réunion prévue à Copenhague en 2009, en insistant sur l'importance de stratégies régionales de mise en œuvre. Ils ont également préconisé la participation des femmes et des jeunes dans l'élaboration des stratégies climatiques à tous les niveaux, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la sensibilisation ainsi que du renforcement des capacités. D'autres ont mis l'accent sur la nécessité d'associer le secteur privé et les organisations de la société civile pour garantir l'efficacité des réponses aux changements climatiques en Afrique;

j) S'agissant de la coopération et de la solidarité internationales, des représentants ont proposé que l'Afrique réactive ses partenariats sur une base équitable avec, entre autres, le G8, la Chine, l'Inde, le Japon, l'Amérique du Sud et l'Union européenne, en menant des projets concrets en Afrique pour lutter contre le problème mondial des changements climatiques à l'échelle continentale et sous-régionale.

2. Financement de la mise en œuvre du NEPAD

28. Sur la question de l'accès aux mécanismes de financement, des représentants ont souligné la nécessité de simplifier les divers mécanismes pour favoriser une allocation rapide des fonds dès l'identification des besoins nationaux et régionaux. De nouvelles réformes et une simplification de la procédure, y compris la réduction des conditionnalités, devaient être adoptées de toute urgence étant donné que la plupart des pays en développement n'avaient pas accès à des sources de financement adéquates. Les partenariats entre les secteurs public et privé devaient être améliorés et renforcés. Le renforcement des capacités et la mise au point de technologies ont également été identifiés comme des priorités.

29. S'agissant du financement des programmes environnementaux, il était nécessaire de réorienter le débat sur les moyens dont pouvait disposer l'Afrique pour garantir une utilisation et une gestion durables de ses ressources environnementales abondantes. L'environnement devrait être au cœur des activités économiques et de développement, en vue d'assurer un véritable développement durable où les trois piliers – économique, social et environnemental – seraient placés sur un pied d'égalité de manière intégrée.

30. Des représentants ont indiqué que plusieurs mécanismes de financement, structures d'investissement et instruments politiques seraient nécessaires pour surmonter les obstacles associés aux divers types de technologies et aux différentes étapes de leur mise au point. Pour un déploiement plus large des technologies actuelles, il fallait combler l'écart de prix. Pour les projets de reconversion, de remise en état et de réhabilitation, il fallait maîtriser le risque de surcapitalisation. Des capitaux à risque conviendraient pour se lancer sur le marché des technologies commercialisables, alors que des investissements publics-privés seraient nécessaires pour la recherche-développement technologique à plus long terme. Les pays africains ont été invités à mobiliser des fonds en dehors du cadre de la Convention. En outre, l'Afrique devrait insister sur un prix réel et équitable du carbone.

31. Des représentants ont souligné la nécessité de tirer pleinement parti de l'initiative du NEPAD en matière de flux de capitaux et ont invité instamment la Banque africaine de développement à fournir des fonds supplémentaires pour l'environnement.

32. Des représentants ont également fait valoir qu'il importait d'accroître la mobilisation de ressources nationales. Les efforts de mobilisation des ressources donnaient souvent des résultats décevants pour plusieurs raisons. Par exemple, l'accessibilité à un grand nombre de mécanismes internationaux de financement demeurait problématique et le financement des programmes du NEPAD n'était pas nécessairement une priorité pour des gouvernements appelés à faire face à des demandes de financement concurrentes. Une approche pourrait consister à envisager d'intégrer les priorités environnementales dans la planification nationale afin d'obtenir un appui dans le cadre du budget national. D'autres représentants ont déclaré que le financement de l'adaptation devait s'ajouter à l'engagement pris par les pays développés d'allouer 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement.

33. La Banque africaine de développement a été vivement priée de préciser formellement sa position sur la demande de longue date de la CMAE et de l'Union africaine d'établir un Fonds africain pour l'environnement.

34. Des représentants ont reconnu le rôle important du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mais l'ont encouragé à procéder à une révision approfondie de ses principes de cofinancement et à utiliser les critères de vulnérabilité pour l'allocation des ressources en tenant compte des besoins et des priorités des pays.

35. Les représentants ont pris note des propositions de la Banque mondiale sur le nouveau Fonds pour le climat.

36. Les représentants ont estimé qu'en tant que Ministres africains, ils devaient planifier de manière intégrée, identifier leurs besoins et leurs priorités en matière d'appui, et ne pas laisser la planification et la définition des priorités aux donateurs.

3. Perspective africaine d'une gouvernance internationale de l'environnement

37. Notant le défi posé par la prolifération des accords et conventions qui exigent des ressources et des capacités sans cesse croissantes pour garantir leur mise en œuvre efficace, des représentants ont insisté sur la nécessité de faire participer l'Union africaine, et par l'intermédiaire de cet organisme, de renforcer les capacités pour garantir l'application nationale des conventions et accords environnementaux multilatéraux et régionaux, notamment la Convention pour la protection, la gestion et la mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique orientale, la Convention relative à la coopération en matière de protection et de mise en valeur du milieu marin et des zones côtières de la région de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, la Convention africaine pour la protection de la nature et des ressources naturelles et la Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer en Afrique des déchets dangereux et sur le contrôle des mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique. L'application intégrale de la décision SS.VII/1 du Conseil d'administration sur la gouvernance internationale de l'environnement, fréquemment désignée « programme de Cartagena », a été mise en relief.

38. Des représentants ont souligné l'importance pour la CMAE de participer au débat mondial sur la gouvernance internationale de l'environnement et d'apporter une perspective africaine aux négociations. D'autres représentants ont fait valoir la nécessité de créer un groupe de réflexion en tant que groupe de travail pour orienter la position africaine et contribuer à la gouvernance internationale de l'environnement. Le Président et le Bureau de la CMAE ont été instamment priés d'envisager l'établissement d'une structure pour élaborer une position africaine commune sur ce sujet et mettre en place un processus préparatoire pour assurer une participation accrue des négociateurs africains aux réunions internationales sur la gouvernance internationale de l'environnement.

39. Des représentants ont insisté sur la nécessité d'examiner le rôle stratégique de la CMAE dans la gouvernance régionale et sa coopération avec les mécanismes intergouvernementaux de plus en plus nombreux en Afrique, tels que le Conseil des Ministres africains chargés de l'eau, le Forum africain des Ministres de l'énergie, ainsi que les structures de l'Union africaine.

40. De nombreux représentants ont demandé si la CMAE devait revoir ses structures institutionnelles et de gouvernance et ont abordé les mesures à prendre pour améliorer et renforcer la CMAE, structurer l'ordre du jour des réunions pour s'attacher aux questions politiques stratégiques liées en particulier à l'environnement, et encourager la participation au plus haut niveau.

41. De l'avis général, la CMAE devrait jouer un rôle clé en faisant part des préoccupations environnementales de l'Afrique à la communauté internationale et, par l'intermédiaire des structures de l'Union africaine, elle devrait agir en tant que la conscience et la voix de l'Afrique en matière d'environnement. Il a en outre été suggéré que la CMAE aborde également les questions de gouvernance environnementale au niveau national et s'efforce de mieux harmoniser les politiques et programmes environnementaux.

42. Des représentants ont demandé un examen du rôle des Ministres africains de l'environnement et de leur contribution aux questions de durabilité. Ils ont souligné la nécessité de placer le débat mondial sur les questions environnementales au centre du débat sur le développement et de garantir que les préoccupations environnementales occupent une place centrale dans la prise des décisions politiques et économiques au niveau national et international. Plusieurs représentants ont mis en avant

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_16263

